

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de treize Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

ABSENTS :

Eric THEROND a donné pouvoir à Régis DARROT.

Eric ANDOCHE a donné pouvoir à Claude MACCHABÉE.

M. Alain PEJOUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du conseil municipal du 13 Septembre 2016.  
Le compte-rendu de cette dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **1- POINT SUR LE CHANTIER ÉCOLE:**

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu de réunion de chantier :

- Les cloisons sèches seront terminées fin semaine 43.
- La préparation de la dalle (isolation, chauffage) est programmée à partir de la semaine 45.
- Les finitions du gros-œuvre doivent être effectuées dans les trois semaines (hors façades).
- La pose des deux verrières et des menuiseries extérieures sera réalisée semaine 43.

Concernant le marché des clôtures extérieures, Monsieur le Maire ouvre le débat pour proposer une clôture métallique plus solide (clôture en poteau bois initialement prévue) et un portail à 2 battants (portail coulissant initialement prévu).

Ces 2 modifications n'entraîneraient pas de surcoût.

Après échanges, 12 conseillers donnent leur accord, 1 conseillère ne prend pas part au vote.

Coté EST de la Mairie le conseil décide de clôturer le jardin de l'école par le même type de clôture.

Monsieur le Maire propose de financer cette réalisation en déposant un dossier « amende de police ».

VOTE : accord à l'unanimité.

Pour les aménagements intérieurs de l'école, Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a fait procéder à une évaluation de l'équipement en informatique des salles de classe et des bureaux : le montant s'élève à 15.000 €.

Monsieur le Maire étudie la possibilité d'une aide financière de la Région au titre des contrats « Ambitions » pour les communes de moins de 2.000 habitants.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux de suppression de la ligne HTA près de la nouvelle école se poursuivent. Des coupures de courant seront prévues pour la mise en situation définitive.

### **2- AVANT PROJET RÉHABILITATION « ANCIENNE ÉCOLE ET DOSSIER FIC**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux une nouvelle version du projet de réhabilitation de l'ancienne école qui doit accueillir la cantine, la garderie, le point lecture et la salle du conseil.

Cette nouvelle mouture tient compte de l'avis des représentants des parents d'élèves.

Après de nouveaux échanges pendant la séance, décision est prise de préserver un maximum de surface pour ce qui va devenir la cantine garderie ; ainsi l'office pourrait être aménagé dans l'ancien garage.

VOTE : Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et le dossier FIC.

### **3- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des travaux imprévus sur la pompe de relevage de la station d'Yronde, ainsi que le traitement des boues et leur transport à la station d'épuration d'Issoire se fait sous convention avec le syndicat d'Issoire et nous fait dépasser notre prévision budgétaire de 5.300 €. Nous devons aussi provisionner le renouvellement de l'outillage volé à hauteur de 3.000 € et ajouter 400 € pour le FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal).

VOTE : accord à l'unanimité

### **4- VENTE À TDF ET CONVENTION DE PASSAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la proposition du notaire concernant la vente de 50 m<sup>2</sup> à TDF. Elle est accompagnée d'une convention de passage de 3m permettant d'y accéder.

VOTE : accord à l'unanimité pour procéder à la vente.

### **5- BAIL DE CHASSE SUR TERRAINS COMMUNAUX A LA PRÉSERVATRICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du Président de la société de chasse « La Préservatrice » pour formaliser le droit de chasse sur les biens communaux par une simple convention renouvelable par tacite reconduction tous les ans avec possibilité de résiliation par l'une ou l'autre partie au moins 3 mois avant la saison de chasse.

VOTE : accord à l'unanimité pour la mise en place de cette convention.

### **6- AUTORISATION A ESTER EN DÉFENSE CONTRE RECOURS PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une notification de recours gracieux de Maître Chloé MAISONNEUVE du cabinet TEILLOT & ASSOCIES contre la commune pour la défense « MORANVILLE et autres » pour le permis de construire d'une terrasse couverte + stationnement couvert à Mr LANGLOIS, 16 rue de Sarlan à Fontcrépon.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à contacter le service juridique de l'assurance responsabilité de la commune afin de désigner l'avocat chargé de défendre nos intérêts.

VOTE : à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### **7- ACHAT D'UN DÉLAISSÉ DE 127 M<sup>2</sup> SUITE AU BORNAGE POUR DIVISION DE LA PARCELLE ZB 112**

Suite au bornage effectué par GEOVAL consécutif à la division du terrain cadastré ZB 112 de Monsieur Jean-Luc MARTINROCHE montrant l'empiétement du chemin communal sur cette parcelle, et à la demande de l'acquéreur, il est nécessaire de régulariser cette situation auprès d'un notaire étant d'accord avec le vendeur pour une session gratuite.

VOTE : accord à l'unanimité pour procéder à cette opération.

### **8- QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Vol outillage :**

Monsieur le Maire revient sur le vol d'outillage dont a été victime la commune la nuit du 13 au 14 Octobre. Ce cambriolage a été commis dans la grange servant de garage au tracteur. Les matériels suivants ont été dérobés : une tronçonneuse, une débroussailleuse, un taille-haie thermique, divers outils à main. Le préjudice est évalué à environ 3.000 €.

## **b) Tournée terrain**

La tournée de terrain prévue début octobre a été ajournée, elle est reportée au 29 octobre à 9h. Elle va permettre à l'ensemble des élus d'avoir une vision précise de tous les chantiers en cours et à venir.

## **c) ACC :**

Nouvelle communauté de communes :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancée de la fusion des 3 Communautés de Communes :

- Un CoPil est actuellement en charge pour trouver un nom à la nouvelle communauté.
- Le nouveau Conseil communautaire comprendra 51 membres, YRONDE ET BURON aura 1 représentant en la personne de Monsieur le Maire et 1 suppléant.
- Il est acté que le siège sera à Gergovie Val d'Allier. Les bureaux de VIC LE COMTE et de SAINT-AMANT-TALLENDE seront réorganisés.
- ZAC des Meules 2 : Une commission se réunit régulièrement pour faire le point sur l'avancé des diverses acquisitions. A ce jour, 3 lots sont attribués, 5 lots sont en négociation, 4 sont libres.

## **d) Nettoyage de la parcelle ZE 307 mise en vente par la commune à Fontcrépon**

Une seule personne s'est inscrite pour le défrichage de la parcelle cadastrée ZE 307 mise en vente par la commune. Il s'agit de Monsieur Yves MANHES qui a commencé les travaux.

Suite à l'opération qui va valoriser le terrain, un affichage sera mis en place in situ et ce bien sera proposé en agence.

## **e) Coupe affouagère**

Les inscriptions sont toujours ouvertes. À ce jour 4 personnes sont inscrites.

## **f) Pompiers**

Monsieur le Maire nous informe avoir rencontré les Commandants CESCUT et ESPINASSE, Responsables Territoriaux des pompiers.

Il s'avère que le Cournil en panne ne sera pas réparé et qu'il ne sera pas remplacé. Les Conseillers prennent acte de cette décision et déplorent cette situation qui va diminuer les moyens d'intervention des Sapeurs Pompiers de la Commune.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au **13 Décembre 2016**.